



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

Immeuble Le Miroir
50 Boulevard Ambroise Croizat
69200 VENISSIEUX

**Acquisition, mise en œuvre, maintenance,
exploitation et assistance
des solutions de gestion financière, de gestion
des ressources humaines et gestion des
élections des villes membres du SITIV**

AVENANT N°1

Section 7.02 de l'acte d'engagement, article R2194-2 et R2194-3 du code de la commande publique

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 069-256910183-20231215-CS_2023_12_12-DE



Le Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV)
Immeuble Le Miroir - 50 Boulevard Ambroise Croizat - 69200 Vénissieux,

Représenté par son Président, Monsieur Pierre-Alain MILLET

D'une Part,

ET

CIRIL GROUP
49 av. Albert Einstein
BP 12074
69603 VILLEURBANNE CEDEX

D'autre part,

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :** Acquisition, mise en œuvre, maintenance, exploitation et assistance des solutions de gestion financière, de gestion des ressources humaines et gestion des élections des villes membres du SITIV
- **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre :** 15/07/2020
- **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** 12 mois reconductible 3 fois de façon tacite
- **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 210 000 €
 - Montant TTC : 252 000 €

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le respect des articles R2194-2 et R2194-3 du code de la commande publique, le présent avenant vient augmenter la capacité du marché à hauteur de 50 % en raison de services supplémentaires (telles que des formations pour les Villes et le SITIV) non prévus initialement.

Toutes les clauses du marché initial, et de ses avenants successifs, non contraires aux présentes dispositions sont conservées.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 105 000
- Montant TTC : 126 000
- % d'écart introduit par l'avenant n°1 : 50 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 315 000
- Montant TTC : 378 000

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)